Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle politique du logement : le mandat du groupe de réflexion est conféré

Face à l'importante pénurie de logement constatée actuellement (0,8% seulement de logements vacants dans le canton et 0,2% à Lausanne), un groupe de travail s'est constitué afin d'étudier les moyens de remédier à cette situation. Le Conseil d'Etat a conféré un mandat à ce groupe, afin qu'il puisse mener à bien sa réflexion. Des orientations ont ainsi été définies à court terme et à moyen et long terme, qui permettront la présentation d'un rapport au Grand Conseil à mi 2004.

A court terme, le mandat prévoit l'établissement d'un constat actuel du marché du logement (pénurie, investissements, démographie). Il demande également la validation de la liste de communes " stratégiques " où il convient de privilégier la construction et l'établissement de la liste des principaux acteurs de la construction immobilière. Une politique de contact et de communication portant sur les terrains légalisés, constructibles et disponibles, devra ensuite être élaborée en collaboration avec ces milieux.

A moyen et long terme, le groupe de réflexion définira le rôle de l'Etat, des communes et des privés dans le secteur du logement et définira et établira les conditions-cadre permettant de favoriser le dynamisme du marché privé de la construction. Dans ses réflexions, il tiendra compte des instruments de l'aménagement du territoire, du programme de législature, de la nouvelle constitution vaudoise et des actions communales et fédérale en matière de logement.

Le groupe de réflexion est constitué de représentants des Service du logement (SLOG), de l'aménagement du territoire (SAT), de l'économie et du tourisme (SET), immobilier et logistique (SIL) et cantonal de recherches et d'informations statistiques (SCRIS).

Le rapport qui sera remis au Grand Conseil constituera aussi une réponse à une

observation de la Commission de gestion, contenue dans son rapport 2001, qui invitait le Conseil d'Etat à créer un espace de réflexion pour une gestion opportune et prévoyante du terrain restant à bâtir. Il répondra également provisoirement au postulat du député Marthaler visant la réorientation de la politique vaudoise du logement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 mai 2003

Yves Martin, chef du Service du logement, 021/316'63'79